

Compte-rendu de la réunion du jeudi 9 avril 2020 en visio-conférence sur la crise sanitaire

Présents pour le Rectorat : M. SEMPERE (DRH) et M. MILLET (DRH adjoint)

Présents pour les organisations syndicales : AD-CFE-CGC, CFDT, CFTC, FO, FSU, SAIPER, SNPTES, UNSA, SUD EDUCATION, SNALC, SPELC, FEP-CFDT, ACTION DÉMOCRATIE et la secrétaire du CHSCTA

Rappel permanence téléphonique avec la mise en place d'une cellule d'écoute RH pendant la crise du Covid-19.

02.62.48.13.30

**du lundi au vendredi
le matin de 9H à 12 heures
l'après-midi de 14H à 16 heures**

Afin de conserver des liens indispensables pendant la période de confinement, un dispositif d'écoute, d'aide et de soutien est offert à tous les personnels de l'éducation nationale garantissant le respect de l'anonymat et de la confidentialité vous permettant d'évoquer des difficultés professionnelles ou personnelles et d'être conseillés et orientés, le cas échéant, vers des référents.

RAPPEL QUE LA RÈGLE RESTE LE CONFINEMENT.

Continuité pédagogique

Suite à de nouvelles remontées d'injonctions du fait de la hiérarchie pour des tâches administratives à travers des enquêtes diverses et abondantes faisant ingérence dans la vie des familles, le DRH informe qu'il va en référer à nouveau à l'IA-DAASEN...

Prêt de matériel informatique: une convention avec le département permet la distribution de tablettes aux élèves. Pour les personnels, la DANE va aussi en mettre à leur disposition.

Quels outils devons-nous utiliser ?

Le DRH rappelle l'incitation faite aux personnels d'utiliser les outils numériques de l'éducation nationale.

Conditions sanitaires

Le DRH informe que les 20 000 masques sont en attente et seront réceptionnés par le service académique de la division logistique qui les distribuera en début de semaine prochaine au collège et IEN de circonscription. Cette quantité permettra de tenir un mois.

Le rectorat a demandé à l'ARS le nombre de personnels contaminés par le Covid-19. Cette dernière ne souhaite pas communiquer la-dessus.

Conditions administratives

- Rendez-vous de carrière: reprogrammation en cours. Pas de rendez-vous de carrière en vision-conférence. Obligatoirement en présentiel pour les personnels hors présence d'élèves.
- Congé de formation professionnelle: Traité par la DPEP et la DPES, la position des personnels est annulée et ces derniers sont rebasculés avec l'intégralité de leur salaire. La tendance serait de reporter le reliquat sur l'année scolaire suivante et ouvrir de nouveau droit.
- Commission Académique d'Actions Sociales: pas de commission jusqu'à nouvel ordre mais aide d'urgence possible
- Autorisation Spéciale d'Absence: les organisations syndicales étant toujours dans l'attente du protocole annoncé par le SG à propos des difficultés rencontrées par les enseignants ayant des enfants de moins de 16 ans sans solution de garde et devant assumer la continuité pédagogique en télétravail, le DRH informe qu'il va relancer les autorités académiques à ce sujet. Il rappelle que le rectorat gère les ASA après avis des IEN, des chefs d'établissements et de services.
- Présentiel: aucun chiffre communiqué par les autorités académiques sur le nombre de personnels et d'élèves en présentiel dans les établissements scolaires. Le roulement dans les écoles et les collèges fait l'objet d'une organisation basée sur le volontariat. Si un(e) volontaire souhaite cesser son action, un(e) remplaçant(e) est trouvé(e) pour le(la) remplacer. À ce jour, il n'y a eu aucun besoin de recourir aux réquisitions de personnels.
- Présentiel / télétravail: pas de double service (volontaire présentiel et télétravail avec sa classe) demandé par la hiérarchie sauf sollicité par l'enseignant. Si problème rencontré, faire remonter à l'IA-DAASEN.
- Fiche de télétravail : elle est réservée aux personnels administratifs. Le travail à distance étant organisé par les IEN, les chefs d'établissements et de service.
- Infirmiers(ières) scolaires : sur la base du volontariat donc pas d'ordre de mission.
- AESH : M. ASTOURNE rappelle dans une circulaire que seul(e)s les AESH qui ont la responsabilité d'un(e) élève scolarisé(e) pendant le confinement dans une école ou un collège sont en présentiel. Les autres AESH doivent être confiné(e)s.
- Contractuels en CDD : calendrier pour la procédure des vœux avec LILMAC en cours. Rappel de la poursuite d'activité d'un contractuel (contrat prolongé en télétravail) si l'enseignant remplacé poursuit son arrêt, sinon, le contrat s'arrête (et le télétravail est assuré par le titulaire). Pour ceux dont le contrat s'arrête, les attestations sont faites le plus rapidement possible.
- Autorisation de sortie pendant service en télétravail: pas besoin d'autorisation de sortie car pas d'horaire obligatoire.
- Droit à la déconnexion: si abus observé par demande de connexion en dehors des heures légales de service des personnels (soir et weekend), faire remonter au DRH et à continuite-pedagogique@ac-reunion.fr
- Mouvement INTRA 2020 1er degré: souplesse administrative dans les délais de

transmission des pièces justificatives.

- Vacances de mai: la consigne ministérielle est de ne pas toucher aux congés. Du 1er au 13 mai 2020 (inclus) à La Réunion.

- Congés bonifiés pour l'hiver austral 2020: pas de visibilité pour l'instant avec l'inconnue sur la possibilité de partir. Si besoin, annulation des congés bonifiés.

- Concours CRPE raccourci: écrits d'admission et non d'admissibilité. Pas d'oral au concours si ce n'est un oral de titularisation après l'année de stage (normalement stagiaires affectés dans l'académie).